



« Alerte Commerces », est un dispositif de prévention et de sécurité mis gratuitement à votre disposition par votre Chambre de Commerce de l'Ardèche.

Il s'agit de vous prévenir en cas de méfaits constatés et pouvant vous concerner directement.

....*Prévention*....

#### Principe :

Une diffusion rapide et étendue de l'information permet de prévenir la répétition d'un certain nombre de méfaits comme :

- ✓ Vols à l'étalage, vols avec violence, vols à main armée...
- ✓ Cambriolage.
- ✓ Diffusion de fausse monnaie, chèques volés...

Méfaits dont on sait que leurs auteurs agissent localement plusieurs fois, dans un temps très court, avant de recommencer sur un autre secteur.

Votre adhésion est basée sur votre seule volonté d'être informé.

Inscription et informations sur : <http://alertesms.ardeche.cci.fr>

Bulletin d'adhésion papier sur simple demande.

1. Le commerçant « victime » appelle le « 17 » et relate les faits

2. La Police ou la Gendarmerie gère l'appel

3. Après vérification, le SMS est envoyé aux adhérents du dispositif : tous les commerçants concernés sont alertés



Contact dispositif : CCI Ardèche – Délégation d'Annonay - Patricia LORO  
38 rue Sadi Carnot - Parc des Platanes – BP 185 – 07104 ANNONAY CEDEX  
T : 04 75 88 07 07 – F : 04 75 33 07 07 - [securite@ardeche.cci.fr](mailto:securite@ardeche.cci.fr)